

Violence conjugale : agir pour ne plus subir

Trop de femmes taisent leur calvaire. Pour les inciter à porter plainte, services de l'État et associations travaillent ensemble.



Responsables des associations de victimes et représentants des services de l'État ont signé la convention ce mercredi.

Des faits pas assez révélés

« Le mot de terreur s'incarne dans le visage de ces victimes de violences conjugales, rapporte François Coudert, procureur d'Alençon. Elles vivent terrées dans une pièce, recroquevillées dans un lit, en l'attente de nouveaux coups. » Pourtant, 10 % seulement des victimes déposeraient plainte. « Mettre en cause son conjoint c'est vaincre un conflit de loyauté », poursuit le procureur.

En trois ans, la juridiction d'Alençon a traité 268 affaires de violences conjugales. « Une soixantaine d'entre elles n'étaient pas poursuivables. 127 ont donné lieu à des poursuites pénales. » Dans l'Orne, 360 plaintes ont été déposées par des femmes, 90 par des hommes. Pour mettre fin à leurs calvaires, les victimes sont invitées à porter plainte plutôt que déposer une main courante auprès des autorités.

Une convention pour une réponse systématique

État, services de police et de gendarmerie et associations départemen-

tales ont signé une convention pour accompagner les victimes déclarantes sur main courante. Un protocole commun est mis en place : pour le recueil détaillé des déclarations, l'information sur les conséquences du refus de porter plainte, les droits et aides dont la victime peut bénéficier. Une mise en relation avec des associations compétentes lui est proposée. « L'objectif est de favoriser la révélation des faits en toute confiance », explique François Coudert.

Des associations sur l'Orne

Trois associations peuvent accompagner les victimes. Pour l'ouest du département, le CIDFF (Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles) tient des permanences à Flers, La Ferté-Macé, Domfront, Vimoutiers et Argentan, tél. 02 33 64 38 92. L'ACJM (accueil de jour des victimes de violence) est présent à Alençon, Argentan, Flers et L'Aigle, tél. 02 33 32 20 00. L'association Ysos intervient à Mortagne et à L'Aigle, tél. 09 54 16 39 58.

ouest France
jeu 26/12/15